



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Avenant n° 1 au mandat Ville de Niort / SEMIE concernant le
lotissement 'Le Chant des Oiseaux'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97484

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Avenant n° 1 au mandat Ville de Niort / SEMIE concernant le
lotissement 'Le Chant des Oiseaux'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par convention en date du 27 Mars 1997, la Ville de NIORT a confié à la SEMIE la conception et la réalisation du lotissement communal " Le Chant des Oiseaux" rue de Cholette. Cette convention définissait, entre autres, les modalités de financement de l'ensemble de l'opération; modalités qu'il convient de revoir, dans un souci de meilleure transparence, en ce qui concerne le remboursement par la Ville des dépenses engagées par la SEMIE.

Il en résulte que le remboursement par la Ville à la SEMIE des débours effectués par cette dernière interviendra au fur et à mesure du déroulement de l'opération sur production des pièces justificatives prévues au décret 88-74 du 21 Janvier 1988.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 modifiant la convention Ville de NIORT/SEMIE en date du 27 Mars 1997 et relatif aux modalités de remboursement par la Ville à la SEMIE des sommes engagées dans le cadre de la réalisation du lotissement "Le Chant des Oiseaux"

M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)